

Direction Générale

Tél. 05.53.93.47.09

Affaire suivie par Mme Stéphanie BORIE

Réf : GD/FL n° 2017.220

Marmande le 1^{er} octobre 2017

**Procès-verbal du conseil municipal
du Lundi 11 septembre 2017**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le *mardi 5 septembre 2017* s'est réuni le *lundi 11 septembre 2017* à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, CARBONNET Serge CALZAVARA Martine, CARRERE-GALDIN Nicole, SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, , CORREGES Jacqueline, CAMPS Brigitte, BRETAGNE Karine, HOSPITAL Michel, CHRISTEN Roland, COUZINEAU Patrick, ANGELY Lydie, MARCHAND Jean-Pierre, DALLA SANTA Jean-Christophe, SPECOGNA Marilyn, BROUILLON Hervé, MAHIEU Anne, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, CILLIERES Charles, GAY Laurent, MAURIN Patrick, Bernard MANIER - Conseillers Municipaux -

Absents ou excusés : VALAY Laurence, BOUGUES Marie-Françoise VERDIER Alain, CERUTI Michel,

Pouvoirs : de Laurence VALAY à Jacqueline CORREGES, de Marie Françoise BOUGUES à Jean-Pierre MARCHAND, de VERDIER Alain à Martine CALZAVARA,

Monsieur Bernard MANIER est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 17 juillet 2017 est adopté à l'unanimité.

En préambule, M. le Maire revient sur certaines choses qu'il entend ou qu'il lit concernant la Direction Générale de l'administration et souligne qu'il y a beaucoup d'approximations et d'inexactitudes.

Il précise qu'en 2012 (suivant le bilan social de 2011), la collectivité comptait 17 agents de catégorie A, contre 9 en 2017.

Il détaille : 4 départs à la retraite, 3 départs de catégorie A au Conseil Départemental, 2 personnes ont été mutualisées en 2012, puis en 2015 / 2016 avec la mutualisation des Ressources Humaines. Il y a donc eu 10 départs et deux arrivées en parallèle celles de Monsieur B.HEBERT et de Madame G.DESCARGUES.

Ce qui fait un solde de moins 8 agents de catégorie A. Les embauches coûtent chères mais il faut souligner qu'il y a 8 catégories A de moins. Cela a été géré avec beaucoup de prudence.

M. le Maire souligne qu'ils se sont concentrés sur l'expertise et l'ingénierie avec un système en 4 pôles, et une gestion en mode projets.

Pour les contribuables de Marmande cela coûte 5 fois moins cher qu'auparavant. Il aimerait ne plus entendre qu'à Marmande il y a trop de directeurs et que « cela coûte cher ! ». C'est faux !

Dans un second temps, M. le Maire revient sur la controverse concernant la mise en place d'un arrêté pour l'interdiction de la vente de boissons en centre-ville durant l'été. Il explique que cet arrêté est né d'une d'histoire bien désagréable.

Depuis le mois de mai de nombreux désagréments étaient causés par certains marginaux qui utilisent les espaces publics comme défouloirs. Il considère que cela pourrait encore passer si cela se faisait dans le respect des autres. En revanche, de nombreux passants, des personnes attablées, lui-même ont été agressés.

De nombreuses plaintes ont été enregistrées depuis les mois de mai et juin sur cet état de fait. A cela, il faut rajouter les incivilités, les déjections canines.

M. le Maire explique que cet arrêté a été pris pour montrer que la municipalité ne voulait pas se laisser faire. Deux semaines après, il a été retiré.

Il explique qu'il a demandé à l'administration de réfléchir très rapidement à un projet global civique, prenant en compte la marginalité, les déjections canines, les déchets sur la voie publique, les incivilités piétonnes etc... Ce projet sera mis en place pour 2018.

Le temps de la répression est venu et M. le Maire assure qu'il ne se dérobera pas face à cela. Concernant les chantiers en cours, une présentation sera faite dans les semaines à venir.

M. le Maire aborde également la rentrée scolaire.

Concernant les contrats aidés, il explique qu'ils ont dû réagir en une semaine à la situation qui interdisait de reprendre des contrats aidés.

Dans notre administration, on dénombre 71 contrats aidés, contrats nécessaires au bon déroulé de l'ensemble des opérations notamment scolaires.

Des solutions ont été trouvées en interne en urgence. L'administration doit réfléchir pour trouver un nouveau mode de fonctionnement périscolaire avant les vacances de novembre et ce jusqu'à la fin de l'année.

La situation est très tendue et c'est très difficile pour tout le monde (pour les services, pour les élus, pour toutes ces personnes se retrouvant sans emploi). M. le Maire espère que toutes ces personnes trouveront un nouveau mode d'intégration dans notre société. Il rappelle qu'il est favorable à un mode de professionnalisation de l'administration territoriale. Il est temps de construire autre choses. Il espère que le Gouvernement trouvera d'autres moyens d'intégrer les jeunes, de leur trouver une place dans notre société.

A Coussan, une classe a été supprimée par l'Education Nationale. Il ne reste donc plus qu'une classe. De nombreuses problématiques sur ce site ont été dénombrées : transports, restauration. Une rencontre a lieu jeudi avec les parents d'élèves de l'école de Coussan pour envisager ensemble des solutions à ces problématiques.

M. le Maire évoque en dernier lieu les animations du mois d'août qui ont rencontré un franc succès avec le festival lyrique, les marchés des producteurs, le cinéma en plein air. M. le Maire souligne qu'il faut prendre la leçon de ce qui a été fait. Le retour des touristes, des visiteurs est très positif.

L'été 2018 va pouvoir être construit sur de bonnes bases.

Concernant la vie citoyenne, il y a de nombreuses choses : les élections des représentants de quartiers avec la mise en place du vote électronique. S.CARBONNET pilotera l'ensemble de propagande électorale et vous tiendra informé.

M. le Maire revient sur les catastrophes qui ont eu lieu dans les îles, véritable drame humain. Il souhaite que certains élus se réunissent pour faire des propositions pour des actions humanitaires envers ces personnes. Il demande aux élus de prendre contact avec sa Directrice de cabinet.

Dossier n° 1 – Dispositifs incitatifs de requalification du Centre-ville « Osez Marmande » : dispositifs réglementaires et subventions

Dossier qui concerne la vie citoyenne. Il y a une vraie problématique du Centre-ville avec depuis 2010 2011, une véritable désaffection du centre-ville, détournement de l'intérêt de l'ensemble de la zone de chalandise qui préfère tout ce qui plus pratique à l'extérieur. M. le Maire explique qu'un plan global a été imaginé « Osez Marmande » auquel appartient le volet de requalification urbaine le centre-ville cœur de vie comme objectif premier.

Dans le cadre de cette opération globale ils ont suivi 14 propositions très précises pour la réhabilitation du centre-ville.

Aujourd'hui, plusieurs dispositifs vont être soumis à votre approbation pour compléter l'arsenal technique que la municipalité souhaite mettre en place pour protéger le centre-ville.

Dans le cadre du sursis à statuer nous avons déjà refusé de nombreuses implantations en périphérie. M. le Maire souligne que l'on ne peut pas continuer à accentuer ce déséquilibre. Plusieurs dossiers ont été rejetés.

M. le Maire explique qu'il a rencontré avec P.LABARDIN, S. DE LAVALLIERE, J.JACQUET les porteurs de projets, et ceux qui ne rentrent pas dans le cadre strict du SCOT, ces dossiers de demandes de PLU sont refusés.

1er Dispositif :

Première consultation / Place que les Marmandais veulent accorder à la voiture. en ville 302 réponses au questionnaire (281 réponses via internet et 21 réponses papier).

Actuellement, 1440 places gratuites et 792 places payantes.

A la question le nombre de places sont-elles suffisantes en centre-ville les marmandais ont répondu non à 62 % et oui à 38 %.

Les marmandais ne sont pas favorables à un stationnement gratuit permanent sans réglementation.

Le stationnement le plus adapté à notre ville est un stationnement en zone bleue SOUS LA FORME d'un disque

2ème dispositif Opération FISAC

Nous avons obtenu des subventions destinées à l'association des commerçants de la ville.

M. le Maire explique que dans le cadre du FISAC CERTAINES subventions doivent être reversées à l'association des commerçants. Il faut donc délibérer sur le fait de rebasculer ces subventions vers l'association des commerçants.

3ème dispositif : Taxe annuelle sur les friches commerciales

Aujourd'hui, c'est une taxe prévue pour ne pas être payée. Logement vacant il y a une taxe d'habitation mais pas sur les locaux commerciaux. Il faut constater qu'à marmande, les loyers commerciaux sont très élevés. Aujourd'hui les porteurs de projets ont une activité qui ne leur permet pas d'affronter des loyers trop chers de centre-ville.

Que faire ?

Des dispositions sont prévues par l'Etat : une taxe sur les commerces vacants qui est déclenché quand un commerçant maintient un niveau de loyer trop élevé qui gêne le porteur de projet il sera taxé. Si le propriétaire fait des efforts de baisse de loyers il ne sera pas taxé tant qu'il essaie de relouer à un loyer convenable.

Pour la municipalité ce dispositif est intéressant car moins de devantures vides. il en est de même pour le porteur de projets également ainsi que pour le propriétaire.

J.HOCQUELET s'interroge sur le dernier volet sur la taxe il a bien compris le but c'est comme la taxe écologique qu'elle ne soit pas payée, qu'elle atteint son objectif.

Il se demande pourquoi les gens ne baissent pas le loyer pour trouver une offre en face de la demande. L'objectif est bien d'inciter ces gens-là à faire des efforts. Il s'interroge si sur les 15 % de commerces vacants combien peuvent être concernés ?

Par rapport au prix du marché comment connaître le prix du marché, comment cela va être évalué ?

Une autre observation sur le quatrième alinéa : 40% ? Il s'agit erreur de frappe c'est 20%.

19 h30 arrivée de P. COUZINEAU.

P.LABARDIN précise que sur le nombre commerces vacants il y en a 30 en ville et 15 en périphérie.

Par rapport au prix du marché cela correspond à des moyennes pratiquées par rapport à l'ensemble de l'activité de la ville (centre-ville et périphérie).

Il précise que le propriétaire a la possibilité de transformer le commerce existant en habitation (dans le cadre de l'AOP). Il faut pouvoir le développer. C'est tt un dispositif mis en place pour ne pas défavoriser le centre-ville.

B.MANIER souhaite revenir sur cette taxe. Il s'interroge créer une taxe pour ne pas l'appliquer, dans sa philosophie c'est une approche punitive dans son application.

Il précise que le rapport national voit le nombre de locaux vacants augmenter entre 2011 et 2014 (il passe de 6% à 10 %). en revanche)

Pour Marmande l'effet est inverse, il y a une diminution (on passe de 15 % à 10%) il y aurait donc une légère amélioration à Marmande. Cette amélioration dit donc nous amener à nous interroger sur la pertinence de cette taxe. Il reprend tous les locaux fermés depuis plus de deux ans seront taxés et il appartiendra aux propriétaires de faire une réclamation et de prouver qu'ils ne sont pas à la base de la fermeture.

Il appartient donc un propriétaire a un local il a fait le nécessaire pour le louer, il l'a mis dans une agence immobilière, il va recevoir une amende qui va le sanctionner.

C'est à la personne de prouver qu'il n'a pas commis d'infraction on inverse le sens de la preuve.

IL se me demande si c'est le meilleur moyen de résoudre le problème. Il rappelle que dans un même temps VGA va augmenter le taux de la CFE. M.MANIER s'interroge il va y avoir des incidences pour les commerçants. Les propriétaires fonciers vont être touchés par des amendes.

Il estime qu'il appartient aux règles du marché de fixer les règles de demandes et d'offres. Selon lui l'offre existe, elle est même excédentaire mais il n'y a pas de demande car la crise perdure.

Ce n'est pour lui pas la meilleure solution.

Pour M. le Maire l'analyse de M.MANIER est extrêmement mauvaise. Il lui répond que c'est une mesure punitive pour ceux qui ne veulent pas trouver de solutions.

Il cite l'exemple de la rue Charles de Gaulle où il y a une boutique fermée depuis 15 ans. Il explique qu'ils ont le choix de forcer la main du propriétaire à trouver une solution ou ne rien faire.

Certains préfèrent rester des années sans louer. M. le Maire est pour un libéralisme encadré et effectivement les propriétaires qui ne font rien ils veilleront à ce qu'ils soient sanctionnés.

Arrivée de C.CILLIERES à 19H43.

Concernant la CFE, M.LE MAIRE PRÉCISE À M.MANIER qu'il a assisté aux débats, et qu'il ne faut pas confondre les chiffres d'affaires et les bénéficiaires. M. le Maire rappelle que les charges de l'agglomération les déchets, les crèches, les transports, étaient payées en grande partie par les familles et seulement par une fraction d'entreprises. Et ce n'est pas normal. La communauté a voulu rétablir une équité.

P.LABARDIN explique également qu'il y a un certain nombre de locaux non entretenus, dont les propriétaires ne sont pas sur place et non accessibles à une location. L'objectif est de redynamiser le centre-ville. Des taxes ont été mises dans d'autres villes comme Bergerac et il y a une évolution de la ville. Cela va demander du temps mais ce sera payant à un moment donné.

S.BORDERIE s'interroge sur la mise en place des disques, que vont devenir les parcmètres (revente?)

M. le Maire explique qu'ils seront revendus il y a en effet des collectivités qui cherchent des parcmètres et que le dispositif de la zone bleue rentre dans le cadre de la décentralisation de la gestion du stationnement du centre-ville loi de janvier 2018.

Si l'on reste sur une zone bleue l'état reste responsable de la zone prérogative cela est moins onéreux de rester sur une zone bleue. L.GAY s'interroge sur le nombre de projets d'implantations de commerces par an et par qui est fixé le prix du m2, et qui fait ces moyennes.

P.LABARDIN parle de 18 dossiers en cours. Il explique que des propositions de moyennes sont faites avec une vérification des baux. Il donne un exemple pour un commerce de 40m2 de surface le loyer est de 960 euros par mois il est impossible pour le porteur de projet de s'en sortir en termes d'activités. Il y a une certaine moralisation à faire.

P.MAURIN intervient en reprenant l'expression employée par de M. le Maire quelques semaines plutôt : « On ne fait pas d'omelette sans casser des œufs »

Pour P.MAURIN, s'interroge « l'omelette est indigeste ».

101 commerces sont fermés. Nul n'ignore la crise mondiale cependant les conséquences sont selon lui le fait des travaux qui n'en finissent pas. Certains ont des dettes bancaires. Il juge que les travaux de la rue de la république auraient pu attendre 2018 afin de donner un peu de souffle aux commerçants et que cela a provoqué une perte de confiance des marmandais.

Selon lui offrir un stationnement gratuit n'est pas bénéfique. Il juge le choix de la zone bleue le plus adapté, le plus pertinent. Il propose d'étudier la mise en place d'un parking à étage dans l'hyper centre.

Concernant la taxe des friches et le DPU il pense que cela est d'intérêt majeur. Il faut arrêter avec des fausses promesses qui ont selon lui étouffé notre ville.

Il faut enrayer l'hémorragie en cours et agir vite.

M. le Maire répond à M.MAURIN « les y a qu'à, faut qu'on » règnent depuis trop longtemps sur cette ville; que l'irresponsabilité dont il parle est une irresponsabilité partagée au départ, il a en effet voté pour les travaux le changement de stationnement. Il l'interroge comment veut-il faire des travaux votés en 2014 en 2018 ? Il précise qu'il n'est pas de ceux qui font des fausses promesses. Tout ce qui est fait aujourd'hui a été annoncé pendant la campagne électorale.

Pour un parking aérien il s'y propose d'y réfléchir si M.MAURIN veut faire un don M. le Maire est preneur.

M. le Maire conclut qu'ils sont dans ce qu'il faut faire aujourd'hui. Une quantité de spécialistes ont réfléchi et que disent-ils ?

Ils disent qu'il faut arrêter l'extension de l'urbanisation en périphérie, taxer les commerces vacants, favoriser le stationnement en centre-ville, pacifier le centre-ville par des zones de rencontres. Tout cela est actuellement entrepris.

Il précise à M.MAURIN que s'il veut repartir en marche arrière pas lui ! Ne rien faire c'était condamner notre ville. Il prend le pari de le faire. La chute est enrayée. Aujourd'hui les commerces respirent à peine pour attendre des jours meilleurs.

P.LABARDIN rappelle à P.MAURIN qu'il avait validé tous ces travaux. Il souligne qu'ils seront à l'heure pour la fin des travaux en termes de dates et qu'il ne faut pas dire des contre-vérités.

M. Manier s'interroge : quel est le procédé pour le vote, le vote est-il global ou partiel ?

M. le Maire interroge l'assemblée : le vote sera global, un seul vote sur les 3 volets

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 01 – (Bernard MANIER) Pour : 32 – Dossier adopté (à la majorité)

Dossier n°2 Recomposition du conseil communautaire de Val de Garonne Agglomération suite à la nécessité de procéder à l'élection partielle du conseil municipal de la commune de Castelnau-sur-Gupie Accord local pour la fixation du nombre et la répartition des sièges de Conseiller Communautaire.

M. le Maire explique que l'élection d'Alexandre Freschi, en qualité de Député entraîne une cascade de réactions administrative sur nos collectivités. Tout le monde a été élu en 2014 sur un régime qui permettait un fléchage des élus communautaires pour l'assemblée de VGA; LE CALCUL DES RAPPORTS ENTRE COMMUNES avait été établi sous accord local passé en 2013. Contestation de cette disposition. Les accords de gestion ont été déclarés inconstitutionnels. Une élection partielle municipale a lieu à Castelnau sur Gupie où il manquait 2 conseillers municipaux. Une élection partielle a été é organisée par conséquent nous devons donc revoir l'accord de gouvernance.

Deux cas de figure soit nous approuvons le régime commun ce qui donnerait un total de 77conseillers communautaires. 10 de moins ce n'était pas viable. Une décision de nouvel accord local décliné en 12 possibilités avec les autres maires de l'agglomération.

Une possibilité a été retenue, celle qui est proposée ce soir. M. le Maire souhaite un équilibre entre communes.

On va se retrouver avec 88 délégués communautaires et 21 conseillers marines il y a 6 conseillers supplémentaires pour notre ville.

Dossier doit être Vote en 2 temps d'abord l'acceptation de ce nouvel accord local validé en conférence des maires.

Il faut un certain équilibre dans notre agglomération : 21 délégués pour Marmande 11 pour Tonneins, 4 Pour Ste Bazeille, 3 pour Clairac, 3 pour Virazeil, 2 pour Meilhan sur Garonne, 2 pour Beaupuy, 2 pour Seyches, 2 pour Cocumont, un pour toutes les autres communes.

MANIER s'interroge sur le mode de scrutin retenu ? Majorité simple ?

M. le Maire explique que chaque commune vote c'est la majorité qualifiée.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n° 3 Désignation des conseillers communautaires suite à la recomposition de l'organe délibérant de Val de Garonne Agglomération

M. Le Maire explique qu'il y a 6 postes supplémentaires. Les délégués qui étaient déjà nommés le restent. La majorité municipale a une liste à proposer. L'opposition présente également une liste de 6 noms.

J.HOCQUELET demande si la majorité a prévu 5 personnes et un nom de l'opposition. M. le Maire attendait qu'une proposition lui soit faite. S'il est possible de constituer une liste avec un candidat de l'opposition. M. le Maire est favorable à cette proposition et demande si l'opposition a retenu un nom.

J.HOCQUELET veut bien établir une liste commune mais demande que le nom de Madame S.BORDERIE soit rajouté. M. Gay demande s'il peut également être sur cette liste. M. le maire lui répond non. M.GAY ne participera pas au vote.

Après réflexion, M. le Maire énonce les noms des candidats.

Il propose une suspension de séance de 5mn pour faire le point. Il énumère les 6 noms

J. CORREGES

MHOSPITAL

CHRISTEN

BALLEREAU

BORDERIE

S.CARBONNET

La parité est respectée.

Mesdames M.C BALLEREAUET et N.GALDIN sont désignées pour dépouiller, elles sont assistées de R.CHRISTEN. Dans l'urne, 31 enveloppes sont dénombrées.

La liste entière est élue.

Nombre de votants : 33

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 31

Sièges à pourvoir : 6

Sont élus Conseillers communautaires (liste unique):

Jacqueline CORREGES

Michel HOSPITAL

Marie-Catherine BALLEREAU

Roland CHRISTEN

Sophie BORDERIE

Serge CARBONNET

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 31 Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°4 Validation APS façade nord de l'église Notre-Dame de Marmande

JL .DUBOURG présente le dossier. La mairie a entrepris depuis quelques années la restauration de ses bâtiments historiques.

Une étude de diagnostic a été faite en 2004, une seconde en 2007 pour la Chapelle Saint Benoît. En 2016, l'étude a été approuvée sur cette façade de l'église. Les travaux devraient commencer mi 2018.

M.RABACHE fait une rétrospective des travaux de M.THOUIN validés en mai 2016. L'église a déjà fait l'objet de campagnes de travaux. Le choix a été fait de se concentrer sur la façade Nord. Les diagnostics sanitaires ont été faits sur les différentes parties. En termes d'estimation de coût les aides des partenaires la DRAC garantit 40 %, la région 15 % le département 25 %, Les travaux débuteront début juillet après Garorock. Durée prévisionnelle de 4 à 5 mois de travaux. Le coût total des travaux 288 171 euros en TTC.

J.HOCQUELET s'interroge sur les subventions. Il pensait que la loi avait plafonné à 60 % le montant des subventions alors qu'ici on parle de 80 %. M. le Maire explique que cela dépend des sujets on est dans le cadre des monuments historiques.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 31 Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°5 Demande de subvention Tek a(rt) ticket – Conseil Régional de nouvelle aquitaine.

K.BRETAGNE présente le dossier avec L.RABACHE

La ville de Marmande sollicite de la bienveillance de la DRAC – Direction régionale des Affaires Culturelles – de Nouvelle Aquitaine, une aide financière pour un projet de Festival dédié aux arts numériques TEK A(RT) TICKET et des actions culturelles s'y rattachant.

Un temps fort reliant les nouvelles technologies et la création artistique liée au spectacle vivant – Programmation complémentaire et liée : cinéma, installations plastiques et numériques, jeux vidéo, ateliers de pratiques enfants, ados, familles, parcours dans la ville.

Dans la saison, une programmation spectacle vivant et arts plastiques intégrant régulièrement des œuvres en lien avec les nouvelles technologies

K.BRETAGNE explique qu'artistiquement, l'accueil de créateurs utilisant les technologies d'aujourd'hui est incontournable. L'utilisation des vecteurs que sont l'ordinateur et ses déclinaisons, l'image animée et la lumière, la vidéo, le travail sonore & électroacoustique; l'interaction entre l'objet physique et le numérique, l'espace palpable et le virtuel sont à la fois partout et anarchiquement envahissants, voire incompréhensibles s'ils ne sont pas fédérés, intégrés ou associés artistiquement dans des œuvres qui leur donnent un sens.

A travers cette dimension numérique, il s'agit de faire se croiser des publics qui, a priori, et au-delà des relations sociales, ne se croisent pas en termes d'intérêt : les 15/30 ans et le public adultes.

Des passerelles entre le spectacle vivant, le jeu vidéo, les arts plastiques, les installations ludiques et décalées, le livre et le patrimoine sont d'ors et déjà à mettre en place et à intégrer dans ce projet.

Un public scolaire et familial sera aussi l'une de nos bases pour aller ensuite conquérir des publics moins réceptifs.

La Ville de Marmande sollicite auprès du CONSEIL REGIONAL DE NOUVELLE AQUITAINE une aide à hauteur maximale du taux.

L'aide perçue sera affectée à 100% au financement d'actions nouvelles dans le domaine de la création artistique et des nouvelles technologies.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°6 Demande de subvention contrat territoire lecture – Drac Nouvelle Aquitaine.

K.BRETAGNE présente le dossier et sollicite la bienveillance de la DRAC pour une aide financière pour un projet la lecture publique sur le territoire.

L'objectif est de favoriser les citoyens au livre.

Après un état des lieux qui met en avant les acteurs locaux très investis structures municipales de l'agglomération, les libraires. L'état très attentif au projet de Marmande. Travail à affiner à développer

Création d'un contrat de territoire lecture permettra de faire mieux et plus à partir des forces existantes.

La ville de Marmande sollicite une aide de la DRAC qui sera affectée à des projets en cours de réalisation et aussi à de nouveaux projets.

Présentation de K.BRETAGNE

L.RABACHE est allé à la rencontre de la DRAC avec L.VALAY et Y.BATISSE le directeur de la Médiathèque. 2 axes libraires indépendants et services

La DRAC a porté un réel intérêt, soutenir ce projet de manière très volontariste

Comment étendre le rapport au livre énormément de sujets à explorer. Intérêt réel de l'état on est sur une envie de soutenir

B.MANIER revient le soutien aux librairies; et se demande si l'on se situe en dehors de l'apprentissage, si l'on s'adresse à des adultes.

L.RABACHE explique que le projet va jusqu'à la lecture sur tablette et ce pour tous les âges.

Le travail se fait avec les centres sociaux. C'est un point de démarrage pour que la lecture soit la plus accessible possible.

B.MANIER insiste le cœur du sujet est ailleurs que l'apprentissage reste bien à l'école

M. le Maire souligne qu'il s'agit d'approfondir leurs connaissances apprises à l'école, qu'il s'agit d'une programmation qui tend vers plus d'innovation, plus d'audace, plus axée sur un profil jeune. Il précise à M. Rabache qu'il a comblé une lacune qui existait, KBRETAGNE conclut qu'avec les outils numériques le temps s'accélère cela est incontournable.

K.BRETAGNE explique que l'objectif est tout simplement de faire aimer la lecture.
M. le Maire se félicite des contacts avec la DRAC.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°7 Accueil de deux Services Volontaires Européens – SVE – Direction des Affaires Culturelles.

J.JACQUET explique que pour mener à bien la programmation culturelle, la direction des affaires culturelles ont besoin de soutien présente le dossier et explique que les SVE sont gérés par l'agence française ERASMUS, PLUS JEUNESSE ET SPORT qui fait partie du MINISTÈRE DE la Jeunesse et les Sports, et de l'éducation populaire l'INJEP. Cela concerne de jeunes européens âgés de 17 à 30 ans désireux de découvrir une culture hors de leur pays de résidence mais au sein de l'Europe.

La durée DE CE service est de deux mois à un an renouvelable une fois. Il ne requiert aucun niveau d'étude exigé.

A Marmande, l'association des Bureaux est chargée de mettre à disposition les SVE auprès des services bénéficiaires à savoir les collectivités locales. Une convention lie les SVE pour la couverture sociale l'hébergement assurés par l'organisation d'accueil

A Marmande 2 SVE seront affectés à la culture. Dans cette délibération il s'agit d'approuver l'accueil de deux SVE à compter du 1er janvier 2018 sur une période renouvelable ... Elle précise qu'il n'y a aucune incidence financière pour notre ville.

M. le Maire souligne qu'il s'agit là d'un dossier important car il touche l'investissement des jeunes européens dans la société.

L.RABACHE précise qu'il a rencontré les bureaux dans le cadre du PIA. Il s'agit d'un des premiers résultats, avec une envie d'ouverture sur l'Europe.

R.CHRISTEN s'interroge sur la nationalité des SVE.

M. le Maire lui précise qu'ils n'ont pas encore été recrutés.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°8 Demande Octroi protection fonctionnelle pour 3 agents municipaux

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°9 : Modification du tableau des emplois de la Ville

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°10 : Convention de mise à disposition d'un agent du service éducation de la commune de Marmande au profit de la société Elixor enseignement

Votants : 33 Abstention : 05 (C.CILLIERES – J.HOCQUELET – F.FIGUES – S.BORDERIE – A.MAHIEU)
Exprimés : 28 Contre : 00 – Pour : 32 – Dossier adopté (à la majorité)

Dossier n°11 : Contrat à durée indéterminée établie en application des dispositions de l'article 3-3 2° et de l'article 3-4 II de la loi du 26 janvier 1984 modifié, - Directeur de la Citoyenneté et de la Jeunesse

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°12 Acquisition du local du Crédit Agricole au rez-de-chaussée de la Maison du Développement.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°13 Vente du presbytère de Beyssac appartenant au CCAS (parcelle KP n°40 et 41)

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier N°14 Constitution de servitude avec Transport et Infrastructures Gaz France (TIGF) sur la parcelle cadastrée section HI n° 254 sise 41 Avenue Charles Boisvert

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°15 Acquisition des parcelles cadastrées section DT n°59p et 60p pour la création d'une voie.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°16 Acquisition à l'euro symbolique des parcelles KP n°40 et 41 appartenant au CCAS.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°17 Constitution de servitude avec Transport et Infrastructures Gaz France (TIGF) sur la parcelle cadastrée section HI n° 254 sise 41 Avenue Charles Boisvert

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°18 - Rétrocession de l'immeuble « La Civette » sis 89 rue de la Libération à la Commune de Marmande par le CCAS

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°19 Conversion d'une concession trentenaire au cimetière de Beyssac en concession perpétuelle au nom de Mme INÄBNIT Ida veuve ARM

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°20 Entretien annuel 2018 de l'orgue de l'église Notre-Dame de Marmande

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°21 TARIFS 2017/2018 des services de la Direction des Affaires Culturelles

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°22 Salle de Musculation située dans l'enceinte du Stade Georges Dartailh nommée salle « Serge MURATET »

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°23 Affectation des dépenses afférentes aux travaux réalisés en régie municipale par les Services Techniques. Travaux complémentaires pour 2017

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°24 Avenant n°1 à la Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet centre-ville Cœur de vie, modification du financement du réaménagement et requalification de la place du marché, de la rue Clavetière, de la rue Filhole et de la rue de la République

B.MANIER demande des explications concernant les montants.

Après vérification, il n'obtient pas les mêmes chiffres.

Monsieur Labardin précise que les participations figurant dans l'avenant à la convention intègrent les montants des marchés notifiés ainsi que les recettes issues du nouveau plan de financement.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 – Dossier adopté (à l'unanimité)

M. le Maire laisse la parole à R.CHRISTEN qui souhaite revenir sur les Fêtes de Marmande. Il remercie tous les quartiers, les services municipaux pour leur professionnalisme, les bénévoles pour le bon déroulement des opérations.

Décisions :

- ♦ Décision n° 2017.141 - 10.07.2017 - Réhabilitation couverture zinguerie Ecole primaire de Lolya Marché n° 17.12
- ♦ Décision n° 2017.142 - 10.07.2017 - Etude de la refonte signalétique - Marché n°16.003
- ♦ Décision n° 2017.143 - 13.07.2017 - Marmande en Fête - Marionnettes d'Aquitaine
- ♦ Décision n° 2017.144 - 17.07.2017 - Pilotage de la masse salariale
- ♦ Décision n° 2017.145 - 20.07.2017 - Marché n° 17.11- Aménagement de l'école de musique dans le palais de justice de Marmande ATTRIBUTION DU MARCHÉ
- ♦ Décision n° 2017.147 - 21.07.2017 - Wallengo - Marmande en Fête
- ♦ Décision n° 2017.148 - 21.07.2017 - Exposition peinture et graffiti Mena et Hybe Updaters Association
- ♦ Décision n° 2017.150 - 24.07.2017 - Kid's Cool - Filhole en Fête 09 septembre 2017
- ♦ Décision n° 2017.151 - 24.07.2017 - Asinerie de Pinseguerre - Filhole en Fête 09 septembre 2017
- ♦ Décision n° 2017.152 - 24.07.2017 - Les Marionnettes d'Aquitaine - Filhole en Fête 09 septembre 2017
- ♦ Décision n° 2017.153 - 24.07.2017 - MMI Domino - Filhole en Fête 09 septembre 2017
- ♦ Décision n° 2017.154 - 24.07.2017 - S.E.E.M 47 - Filhole en Fête 09 septembre 2017
- ♦ Décision n° 2017.155 - 28.07.2017 - Marchés des Producteurs de Pays - AcouStica Trio
- ♦ Décision n° 2017.156 - 28.07.2017 - Marchés des Producteurs - Groupe Musical ID-O
- ♦ Décision n° 2017.157 - 28.07.2017 - Marchés des Producteurs - Benjamin Castagnet
- ♦ Décision n° 2017.158 - 28.07.2017 - Acquisition d'une œuvre d'art Musée Marzelles
- ♦ Décision n° 2017.159 - 31.07.2017 - Marchés des Producteurs - Association Flamen'co Soy
- ♦ Décision n° 2017.160 - 31.07.2017 - Cinéma Plein Air - Lol'Framboise
- ♦ Décision n° 2017.161 - 31.07.2017 - Prestation Projection Cinéma Plein Air
- ♦ Décision n° 2017.162 - 31.07.2017 - Association Arc en Ciel
- ♦ Décision n° 2017.163 - 02.08.2017 - Nuits de Garonne Patrimoine du vendredi 04 août 2017

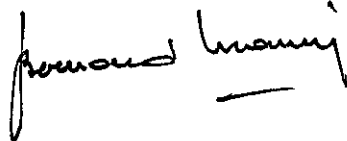
- ♦ Décision n° 2017.164 - 31.07.2017 - Convention de mise à disposition de locaux municipaux en faveur de l'association club la boule lyonnaise
- ♦ Décision n° 2017.165 - 31.07.2017 - Convention de mise à disposition de locaux municipaux en faveur de l'association club de pétanque de l'esplanade
- ♦ Décision n° 2017.166 - 01.08.2017 - Opération Centre-Ville Cœur de Vie Aménagement Promenade Cœur de Lion Marché n°16.13 - Lot n° 4 – Avenant n° 1
- ♦ Décision n° 2017.167 - 01.08.2017 - Marchés des Producteurs de Pays – Art'iShow
- ♦ Décision n° 2017.168 - 01.08.2017 - Contrat de service des progiciels ARPEGE (Mélodie – Adagio – Image – Maestro – Requiem)
- ♦ Décision n° 2017.169 - 01.08.2017 - Avenant au contrat de service de l'application ASTRE GF relative à la gestion financière
- ♦ Décision n° 2017.170 - 03.08.2017 - Réhabilitation couverture zinguerie Ecole primaire de Lolya Marché n° 17.12 Avenant n°1 de moins-value
- ♦ Décision n° 2017.171 – 03.08.2017 - Marchés des Producteurs – Association La Caliente
- ♦ Décision n° 2017.172 – Contrat de service des progiciels ARPEGE (Mélodie – Adagio – Image – Maestro – Requiem)
- ♦ Décision n° 2017.173 – 07.08.2017 - Demande de subvention au Conseil Régional
- ♦ Décision n° 2017.174 – 07.08.2017 - Demande de subvention au Conseil Départemental
- ♦ Décision n° 2017.175 – 07.08.2017 - Contrat de prestation de balayage Marmande extérieur
- ♦ Décision n° 2017.176 – 17.08.2017 - Marché n° 17.11- Aménagement de l'école de musique dans le palais de justice de Marmande Annule et remplace la décision n° 2017.145
- ♦ Décision n° 2017.177 – 22.08.2017 - Marché n° 17.13 - Aménagement de l'école de musique dans le palais de justice de Marmande – Lot Serrurerie - Attribution du marché
- ♦ Décision n° 2017.178 – 25.08.2017 - Restauration Rapide sur le haut de « la Plaine de la Filhole »

A.MAHIEU souhaite avoir une précision concernant la décision n°2017.144 concernant le pilotage de la masse salariale. Cela va-t-il être fait par un cabinet extérieur.

M. le Maire explique qu'il s'agit d'un outil informatique. Cette demande a été faite par les services eux-mêmes.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 21 heures 10.

Le Secrétaire de séance,
Bernard MANIER



Le Maire de Marmande,
Daniel BENQUET

